



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Saskatchewan
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Harry Hays Building (HHB)
Room 759, 220-4th Avenue SE
Calgary
Alberta
T2G 4X3

Title - Sujet Contrat comportant des autorisation	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7702-196178/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W7702-196178	Date 2019-08-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-142-6932	
File No. - N° de dossier CAL-9-42010 (142)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-08-29	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Blake, Luke J.	Buyer Id - Id de l'acheteur cal142
Telephone No. - N° de téléphone (403) 613-0725 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à répondre aux questions de l'industrie et à apporter les modifications ci-dessous à la demande de soumissions W7702-196178/A :

Question 1 :

Je travaille à la soumission pour les services de soutien technique W7702-196178/A afin de préparer les trois sections au besoin.

En ce qui concerne la section des soumissions techniques, devons-nous fournir le curriculum vitæ des ressources, comme je le faisais dans d'autres soumissions, car il n'est pas clairement indiqué dans celle-ci si c'est nécessaire ou non?

Réponse 1 :

Conformément à la partie 3, section 3.1, *section I* : « *La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée.* »

La présentation d'un curriculum vitæ serait une forme acceptable de preuve qu'une ressource répond aux critères obligatoires, mais il n'est pas obligatoire d'en fournir un. Pourvu que vous expliquiez comment la ressource répond à l'exigence et que vous traitez « clairement et de manière suffisamment approfondie les points faisant l'objet des critères d'évaluation », aucun problème ne devrait être soulevé.

Question 2 :

Partie 3, section 1 : Soumission technique, 1^{er} paragraphe : « Dans leur soumission de gestion, les soumissionnaires doivent décrire leur capacité et leur expérience, ainsi que l'équipe de gestion de projet, et inclure le contact du ou des client(s). »

Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de fournir le nom et les coordonnées qui figureront dans les contrats pertinents, puisqu'ils relèvent d'une entente de non-divulgaration qui nous empêche de le faire. Comment nous proposez-vous de satisfaire à cette exigence de la demande de propositions sans empiéter sur nos ententes de non-divulgaration actuelles?

Réponse 2 :

Les soumissionnaires sont priés de fournir des détails sur les ententes de non-divulgaration dans leurs soumissions techniques s'il n'est pas possible de fournir leur nom et leurs coordonnées. La révision du texte de l'invitation à soumissionner suivra.

Question 3 :

Aux termes de l'annexe A, section 10, « *L'entrepreneur n'est pas tenu de voyager* ».

Toutefois, dans la même annexe A, section 5, 1^{er} paragraphe, il est indiqué ce qui suit : « *Par contre, certaines tâches peuvent nécessiter plusieurs semaines de travail sur le chantier à effectuer par l'entrepreneur. Selon les estimations, 10 visites, comprenant 100 jours, seront nécessaires au cours de la période du contrat. Il convient de souligner qu'il s'agit seulement d'une estimation et que cela pourrait changer* ». Toujours dans l'annexe A, à la section 11, 1^{er} paragraphe, on peut lire : « *Au besoin, l'entrepreneur peut participer à des réunions de projet en personne au Centre de recherches de Suffield, à la demande du RT* », et à la section 14, 1^{er} paragraphe : « *Les entrepreneurs doivent pouvoir se rendre sur les lieux à RDDC Suffield sur préavis de 24 heures pour certaines tâches hautement prioritaires* ».

Enfin, à la section 14, 2^e paragraphe, il est indiqué que : « *Toutes les dépenses liées à la présence à RDDC Suffield ne seront pas remboursées* ».

Y aura-t-il des déplacements nécessaires sur place? Dans l'affirmative, comment vous attendez-vous à ce que l'entrepreneur tienne compte des coûts (temps et frais de déplacement) liés à ces déplacements?

Réponse 3 :

L'entrepreneur devra se rendre dans nos locaux, au Centre de recherche de Suffield, de la manière précisée dans la demande de soumissions. Le fait de se rendre dans nos locaux n'est pas considéré comme un déplacement. S'il y a des coûts associés aux déplacements pour se rendre sur les lieux, les soumissionnaires devront incorporer ces coûts dans leurs frais généraux.

Question 4 :

À l'ANNEXE 1 DE L'ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX, la liste des catégories de ressources présente **sept catégories distinctes** qui correspondent au tableau des critères d'évaluation obligatoires présenté à l'annexe G – Critères d'évaluation. Toutefois, à l'ANNEXE B, BASE DE PAIEMENT, le tableau des taux de la section 1 ne présente que **cinq catégories/lignes** avec les taux associés.

Devons-nous ajouter les lignes manquantes dans le tableau des taux ou proposez-vous une autre approche?

Réponse 4 :

Il s'agissait d'une surveillance au nom de RDDC. La modification de la Base de paiement qui suivra comprendra des lignes séparées distinguant les postes subalternes des postes supérieurs.

Question 5 :

J'ai une question concernant les critères d'évaluation financière décrits à la partie 4, section 4.1.2, en référence à l'annexe B – Base de paiement.

1. Si plusieurs personnes sont inscrites dans l'une des catégories de ressources, doivent-elles avoir le même taux horaire ou peut-on établir des taux distincts pour les différentes personnes?
 - a. Par exemple, sous Électronique principale (A4), pouvez-vous avoir Jane Doe (ingénieure en électronique principale) à xx \$/h et John Doe (ingénieur en électronique principal) à yy \$/h?
2. La même personne peut-elle être inscrite dans plus d'une ressource tarifaire?

Réponse 5 :

1. Vous pouvez fournir des taux distincts pour chaque personne inscrite dans une catégorie. Aux fins de l'évaluation, le taux pour la ressource la mieux rémunérée (selon le taux horaire de la ressource) sera multiplié par l'utilisation estimative (annuelle) de cette catégorie afin d'obtenir le total étendu.
2. Une personne peut être inscrite dans plus d'une catégorie de ressources pourvu qu'elle réponde aux exigences minimales des catégories et que vous puissiez offrir des ressources supplémentaires pour ces catégories. Il se peut que nous ayons besoin de deux catégories de ressources en même temps – si Jane Doe est votre seule développeuse de logiciels qualifiée et ingénieure en électronique – subalterne, alors vous ne serez pas en mesure de répondre à cette exigence. Vous auriez besoin d'un deuxième développeur de logiciels ou d'un deuxième ingénieur en électricité subalterne, car notre exigence pourrait ne pas permettre à Jane Doe d'endosser les deux rôles en même temps pour la tâche.

L'appel d'offres est modifié comme suit :

Page 10 de 53, à la partie 3, section 3.1, section I : Soumission technique :

Supprimer :

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Ils doivent démontrer leur capacité d'effectuer les travaux de façon complète, concise et claire. De plus, les soumissionnaires doivent décrire leur capacité et leur expérience, ainsi que l'équipe de gestion de projet, et fournir les coordonnées du contact du ou des client(s).

Insérer :

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Ils devraient démontrer leur capacité d'effectuer les travaux de façon complète, concise et claire. De plus, ils doivent décrire leur capacité et leur expérience, ainsi que l'équipe de gestion de projet, et ils **devraient** aussi fournir les coordonnées du contact du ou des client(s). **Il est demandé que les détails de toute entente de non-divulgence soient fournis avec la soumission technique du soumissionnaire.**

À la page 36 de 53 de l'annexe B – Base de paiement

Supprimer : dans son intégralité

Insérer :

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les quantités estimatives énumérées aux présentes ne sont fournies qu'aux fins d'évaluation.

Le soumissionnaire peut proposer plusieurs ressources pour chaque catégorie avec des taux distincts. Si plusieurs ressources sont proposées, le taux pour la personne dont le taux horaire est le plus élevé sera multiplié par le taux d'utilisation estimatif afin d'obtenir le prix étendu pour cette catégorie de ressources.

Un paiement sera versé pour le temps consacré et pour les frais raisonnablement et convenablement engagés depuis la date d'adjudication du contrat jusqu'à l'achèvement des travaux, conformément aux modalités suivantes :

1. Taux fermes de rémunération de la main-d'œuvre (quotidiens/horaires). Une journée de travail comprend 7,5 heures. Les taux seront calculés au prorata pour toute période de plus ou de moins d'une journée.

N°	Description (titre)	Usage prévu (annuellement)	Période 1 : de l'attribution du contrat au 31 mars 2020	Période 2 : du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	Période 3 : <i>Année d'option –</i> Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	Période 4 : <i>Année d'option –</i> du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Prix calculé
		A	B	C	D	E	(AxB + AxC + AxD + AxE)
A1	Gestionnaire de projet Nom : _____	50 heures par année	____\$/heure	____\$/heure	____\$/heure	____\$/heure	____\$
A2	Technicien électronique, instrumentation, acquisition de données – subalterne	125 heures par année	____\$/heure	____\$/heure	____\$/heure	____\$/heure	____\$

	Nom : _____						
	Technicien électronique, instrumentation, acquisition de données – principal Nom : _____	125 heures par année	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$
A3	Développeur de logiciels Nom : _____	250 heures par année	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$
A4	Ingénieur en électronique – subalterne Nom : _____	125 heures par année	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$
	Ingénieur en électronique – principal Nom : _____	125 heures par année	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$
A5	Technicien/ingénieur mécanique Nom : _____	200 heures par année	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$/heure	_____\$
Total évalué							_____\$

2. Matériaux et fournitures au coût livré non majoré et justifié au moyen d'une facture (dresser la liste des articles).
3. Équipement acheté au coût en magasin sans marge bénéficiaire, y compris (dresser la liste des articles).

4. Sous-traitance au coût réel payé sans majoration (nom du sous-traitant)

5. Autres frais directs au coût réel payé sans majoration et justifié au moyen d'une facture, y compris (énumérer tous les autres coûts applicables en donnant une estimation de chaque coût [p. ex. coûts d'informatique, frais de téléphone et de télécopie interurbains, de reprographie et d'expédition]).

6. *Frais d'informatique aux taux universitaires habituels.*
(Applicables aux universités seulement)

7. *Frais généraux universitaires habituels, comme suit :*
(Applicables aux universités seulement)
 - a) *Tout au plus 65 % de la main-d'œuvre sur le campus (poste 1)*
 - b) *Tout au plus 30 % de la main-d'œuvre hors campus (poste 1)*
 - c) *Tout au plus 2 % des frais de déplacement (poste 6)*

8. Profit à un pourcentage ferme de _____ % des postes ci-dessus.

Le montant total estimé de la limite de dépenses : _____ \$ (*à déterminer*).

À l'exception des taux et des prix fermes, les montants indiqués pour les divers articles ci-dessus ne sont que des estimations. On acceptera des modifications mineures de ces estimations pour les besoins de facturation au fur et à mesure de la progression des travaux, à condition que ces changements soient approuvés au préalable par le responsable technique et que le coût estimatif n'excède pas la limitation des dépenses indiquée.

TAXES APPLICABLES : Les taxes applicables ne sont pas comprises dans les montants ci-dessus. Elles doivent être présentées de façon séparée sur chaque facture.

F.O.B. Point : Recherche et développement pour la défense Canada – Suffield

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.